

4 F INTERNATIONAL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 581.000 €
Siège social : 27, rue Saint Sulpice – 75006 PARIS
RCS de Paris n° 398 841 650

PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vendredi 30 juin à 10 heures.

Les associés de la société se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérante, conformément aux dispositions statutaires.

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

		Présent	Absent
- Madame Imane FARES , propriétaire de	2075 parts	X	
- Monsieur Hassan FARES , propriétaire de	2075 parts	Représenté par Mme FARES	
- Monsieur Muhieddine FARES , propriétaire de	2075 parts	Représenté par Mme FARES	
- Monsieur Mohamed FARES , propriétaire de	2075 parts	Représenté par Mme FARES	
TOTAL	8300 parts, composant l'intégralité du capital social.		

La société HCA, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les associés présents reconnaissent avoir été régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour de la présente réunion. Ils déclarent que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Imane FARES préside l'Assemblée en sa qualité de gérante.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion de la gérance;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- les pouvoirs reçus pour la présente Assemblée.

Elle déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les autres documents énumérés aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés dans les quinze jours ayant précédé la réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée Générale a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes dudit exercice et du rapport de la Gérance;
- Quitus à la Gérance et au Commissaire aux Comptes de l'exécution de leurs missions pour l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses;
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, la Présidente donne lecture du rapport de gestion de la gérance, exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Lecture est donnée du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice ainsi que de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Enfin, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du :

- rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve lesdits rapports, le bilan et les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesquelles se traduisent par un bénéfice de **1.007.969 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve ces conventions et les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne à la gérance et au Commissaire aux Comptes quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leurs missions respectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant, ainsi qu'il vient d'être dit, à :

Bénéfice..... 1.007.969 €

Lequel est entièrement réparti entre les associés, au prorata de leurs participations, les sommes revenant à chaque associé étant portées en compte courant d'associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

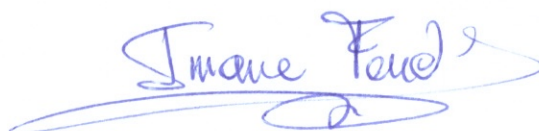
L'Assemblée Générale donne au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les associés présents.

Mme Imane FARES



4F INTERNATIONAL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 581.000 €**

**Siège social : 27, rue Saint Sulpice
75006 Paris**

RCS PARIS 398 841 650

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Hoche Conseil & Audit
4 Avenue Hoche - 75008 PARIS**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous rendons compte de l'audit que nous avons effectué sur les comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

➤ **OPINION**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

➤ **FONDEMENT DE L'OPINION**

• ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

➤ **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur

le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérante et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prescrites par les articles L.441-14 et D.441-4 du Code de commerce ne figurent pas dans le rapport de gestion.

➤ **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérante.

➤ **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 14 juin 2023
Le commissaire aux comptes
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS



H. C. A, Hoche Conseil & Audit.
Philippe VAUGELADE

Annexe au rapport sur les comptes annuels.
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 818	3 818		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	474 750		474 750	462 750
	Constructions	1 457 322	702 884	754 438	739 895
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	352 948	204 734	148 214	149 252
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	400		400	400
TOTAL (II)		2 289 238	911 436	1 377 802	1 352 297
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	213 721		213 721	53 319
	Avances et Acomptes versés sur commandes	18 330		18 330	4 023
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	8 082 442		8 082 442	7 448 869
	Autres créances	312 949		312 949	307 188
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
					703 376
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	75 123		75 123	527 723
	TOTAL (III)	8 702 566		8 702 566	9 044 499
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	5 921		5 921	11 337
TOTAL ACTIF (I à VI)		10 997 725	911 436	10 086 289	10 408 134
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				400	400
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	581 000	581 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	58 100	58 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 000	6 000
	Report à nouveau	341 460	341 460
	Résultat de l'exercice	1 007 969	659 141
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	32 119	30 335
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 026 649	1 676 036
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	5 921	11 337
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	475 505	346 335
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 665 471	1 461 190
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		207 250
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 840 064	6 602 844
	Dettes fiscales et sociales	56 033	45 925
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		28 185
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 037 073	8 691 729
	Ecarts de conversion passif	16 646	29 032
	TOTAL PASSIF	10 086 289	10 408 134
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 007 969,30	659 141,03
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 037 073	8 418 298
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		371 696	99 265
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

			31/12/2022	31/12/2021	
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		24 811 090	24 811 090	22 423 466
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	88 663		88 663	80 939
	Montant net du chiffre d'affaires	88 663	24 811 090	24 899 753	22 504 406
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			777	4 481
	Total des produits d'exploitation (1)			24 900 530	22 508 887
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			23 582 458	21 405 276
	Variation de stock			(160 402)	(22 660)
	Achats de matières et autres approvisionnements			(3 903)	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			142 073	132 110
	Impôts, taxes et versements assimilés			19 011	16 091
	Salaires et traitements			149 754	149 302
	Charges sociales du personnel			66 989	67 089
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			51 234	52 558
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			4 639	1 073	
Total des charges d'exploitation (2)			23 851 853	21 800 838	
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 048 677	708 048	



Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 048 677	708 048
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	11 337	11 427
	Différences positives de change	15 196	16 766
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		26 534	28 193
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 921	11 337
	Intérêts et charges assimilées (4)	27 201	26 343
	Différences négatives de change	32 335	37 635
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		65 457	75 316
RESULTAT FINANCIER		(38 923)	(47 123)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 009 754	660 925
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 784	1 784
	Total des charges exceptionnelles	1 784	1 784
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 784)	(1 784)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		24 927 064	22 537 080
TOTAL DES CHARGES		23 919 095	21 877 939
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 007 969	659 141

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce et du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 086 289** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **24 927 064** euros et un total **charges** de **23 919 095** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 007 969** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Faits caractéristiques de l'exercice.

Néant

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture.

Depuis la date de clôture au 31 décembre 2022, il n'est intervenu aucun impact significatif sur la performance financière ou commerciale de la société.

L'évolution de la situation en Ukraine est incertaine et suivie par la société. N'ayant pas d'intérêts directs en Ukraine et dans les zones de conflit, la société estime que la situation aura des effets limités sur ses opérations et ses performances financières pour les périodes futures.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les plans indiqués ci-dessous en fonction de la durée de vie prévue :

- Progiciel : Linéaire 1 an
- Gros oeuvre : Linéaire entre 59 et 70 ans
- Façade : Linéaire entre 19 et 25 ans
- Equipements : Linéaire entre 10 et 19 ans
- Agencements : Linéaire entre 9 et 15 ans
- Matériel et mobilier de bureau : Dégressif ou Linéaire 3/10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.



Règles et Méthodes Comptables

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Autre information

Au titre de l'exercice clos, les événements en cours n'ont pas de conséquences significatives.

Les engagements de départ à la retraite ne sont pas provisionnés. Compte tenu du faible effectif, il n'a pas été procédé à leur évaluation.

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 935 euros HT.





Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	3 818				3 818
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 818				3 818

CORPORELLES	Terrains	462 750		12 000		474 750
	Constructions sur sol propre	1 409 322				1 409 322
	sur sol d'autrui			48 000		48 000
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	128 451		11 259		139 710
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	207 759		5 479		213 238
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 208 282		76 738		2 285 020

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	400				400
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400				400

TOTAL	2 212 500		76 738			2 289 238
--------------	------------------	--	---------------	--	--	------------------



Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	3 818			3 818
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 818			3 818
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	669 427	32 877		702 304
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement		580		580
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	111 078	10 096		121 174
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	75 880	7 680		83 560
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	856 384	51 234		907 618
TOTAL		860 203	51 234		911 436

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre	1 784						1 784
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	1 784						1 784
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	1 784						1 784
TOTAL GENERAL NON VENTILE			1 784				1 784

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	30 335	1 784		32 119
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES		30 335	1 784		32 119
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	11 337	5 921	11 337	5 921
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		11 337	5 921	11 337	5 921
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		41 672	7 705	11 337	38 040
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 921 1 784	11 337	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	400	400	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 082 442	8 082 442	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 160	31 160	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	281 789	281 789	
	Charges constatées d'avances	75 123	75 123	
TOTAL DES CREANCES		8 470 915	8 470 915	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	371 696	371 696		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	103 809	103 809		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 840 064	5 840 064		
	Personnel et comptes rattachés	15 947	15 947		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 558	33 558		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	992	992		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 535	5 535		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 665 471	1 665 471		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		8 037 073	8 037 073		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		143 112			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 665 471			



Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	5 953		5 953	
Autres créances	1 323		1 323	
TOTAL	7 276		7 276	



Charges à payer (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 274	5 049	3 226	63,90
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 143	202 369	(68 226)	-33,71
Dettes fiscales et sociales	27 206	20 602	6 605	32,06
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		28 185	(28 185)	-100,0
TOTAL	169 623	256 204	(86 580)	-33,79



Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	75 123	527 723	(452 599) -85,76
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	75 123	527 723	(452 599) -85,76

Les charges constatées d'avance sont essentiellement afférentes à des achats de marchandises en cours d'acheminement.



Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		8 300,00	70,0000	581 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		8 300,00	70,0000	581 000,00



Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2022
Emprunts	Garantie Hypothécaire	HSBC+ PALATINE	1 425 000	103 073
				
		TOTAL	1 425 000	103 073

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises		24 811 090	24 811 090
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	88 663		88 663
TOTAL	88 663	24 811 090	24 899 753



4 F INTERNATIONAL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 581.000 €
Siège social : 27, rue Saint Sulpice – 75006 PARIS
RCS de Paris n° 398 841 650

RAPPORT DE GESTION
ÉTABLI PAR LA GÉRANTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 30 JUIN 2023

Chers Associés,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour vous permettre de statuer sur les comptes de notre société en ce qui concerne l'exercice ouvert le 1er janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022.

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion pour l'exercice en cause.

Tout d'abord, dans le cadre de l'article L 232-6 du Code de Commerce, nous vous signalons que les comptes qui vous sont soumis ont été évalués, établis et présentés selon les dispositions légales en matière.

I SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les chiffres les plus significatifs de notre activité au cours de l'exercice en cause ont été les suivants, savoir :

	2022	2021
Chiffre d'affaires	24.899.753 €	22.504.406 €
Résultat net	1.007.969 €	659.141 €
Total du bilan	10.086.289 €	10.408.134 €

1) Le résultat d'exploitation

Notre chiffre d'affaires a, de nouveau, augmenté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'établissant à 24.899.753 € contre 22.504.406 € (soit + 10,64% par rapport à l'exercice précédent).

Les charges d'exploitation ont progressé d'environ 9,41% par rapport à l'exercice 2021 notamment en raison de l'augmentation des charges externes et des impôts.

Ainsi, les achats et charges externes sont en hausse et s'établissent à 142.073 € contre 132.110 € pour l'exercice précédent.

Les impôts et taxes ont progressé de plus de 18% et s'élèvent à 19.011 € contre 16.091 € en 2021.

Les charges de personnel (salaires et charges sociales) sont stables et s'établissent à 216.744 € contre 216.391 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de 2022 est en forte hausse et ressort à un bénéfice de 1.048.677 € contre 708.048 € en 2021.

2) Le résultat financier

Après comptabilisation notamment des gains et des pertes de change et des intérêts, le résultat financier est négatif pour un montant de (38.923) € contre (47.123) € pour l'exercice précédent.

3) Le résultat exceptionnel

Après comptabilisation des amortissements dérogatoires, le résultat exceptionnel est négatif pour un montant équivalent à celui de 2021 soit (1.784) €.

4) Le résultat comptable

Dans ces conditions, le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est un bénéfice de 1.007.969 € contre 659.141 € pour l'exercice précédent (soit une hausse d'environ 73%).

II ÉVOLUTION DES AFFAIRES SOCIALES

Dans le cadre de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous poursuivons le présent rapport avec l'évolution prévisible de la situation de notre société.

Les perspectives de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 s'annoncent conformes aux prévisions nonobstant la situation économique difficile liée à la crise de l'énergie et au conflit en Ukraine.

Nous espérons donc réaliser un résultat 2023 au niveau attendu.

III ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LES COMPTES VOUS SONT SOUMIS POUR APPROBATION ET LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

Dans le cadre de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous n'avons aucun événement de ce type à vous signaler.

IV ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucuns frais de ce type n'ont été immobilisés à l'actif du bilan.

V FILIALES - PRISES DE PARTICIPATION ET / OU DE CONTRÔLE

Nous vous rappelons que notre société n'a aucune filiale à ce jour.

Dans le cadre de l'article R 233-19 du Code de Commerce et en application des articles L 233-29 et L 233-30 du même Code, nous vous informons qu'aucune opération du type avis ou aliénation en matière de participations réciproques n'est intervenue au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, ni depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'à ce jour.

Dans le cadre de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous n'avons aucune prise de contrôle ou de participations de notre société à vous signaler au cours de l'exercice écoulé, dans une ou plusieurs sociétés ayant le siège social sur le territoire français, ces participations représentant plus du vingtième, dixième, cinquième, tiers, ou de la moitié du capital de cette (ces) société (s).

VI RÉINTÉGRATION DE CERTAINES CHARGES NON ADMISES EN DÉDUCTION DU RÉSULTAT FISCAL (dépenses somptuaires, taxe sur les voitures particulières des sociétés...)

Dans le cadre de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons la somme de 5.291 € à titre de provision pour risque de change

VII PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DONT LES COMPTES SONT SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE

Nous vous demandons d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

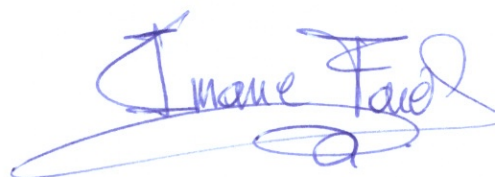
Bénéfice..... 1.007.969 €

Lequel est entièrement réparti entre les associés, au prorata de leurs participations, les sommes revenant à chaque associé étant portées en compte courant d'associé.

Nous vous demandons de bien vouloir nous donner acte du présent rapport.

Paris, le 12 juin 2023

La gérante
Imane FARES



copie certifiée conforme

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 27 RUE SAINT-SULPICE			75006 PARIS 6		
Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 9 8 8 4 1 6 5 0 0 0 0 4 5			Néant ☐ *		
			Exercice N, clos le, N-1 31122022		
			N-1 31122021		
			Net 3		
			Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 818
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Terrains	AN	AO	474 750
		Constructions	AP	AQ	1 457 322
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	702 884
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	204 734
		Immobilisations en cours	AV	AW	148 214
		Avances et acomptes	AX	AY	149 252
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	400
TOTAL (II)			BJ	BK	2 289 238
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	213 721
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	18 330
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	8 082 442
		Autres créances (3)	BZ	CA	312 949
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	703 376
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	75 123
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	8 702 566
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN		5 921	
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	10 997 725
				911 436	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	400
Clause de réserve de propriété :			(3) Part à plus d'un an :	CR	
Immobilisations :			Stocks :		
			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Imane Faou

Désignation de l'entreprise SARL 4 F INTERNATIONAL				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :581.000.....)			DA	581 000	581 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	58 100	58 100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	6 000	6 000
	Report à nouveau			DH	341 460	341 460
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 007 969	659 141
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	32 119	30 335
	TOTAL (I)			DL	2 026 649	1 676 036
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	5 921	11 337
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	5 921	11 337
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	475 505	346 335
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 665 471	1 461 190
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		207 250
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 840 064	6 602 844
	Dettes fiscales et sociales			DY	56 033	45 925
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		28 185
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	8 037 073	8 691 729	
Ecart de conversion passif *			ED	16 646	29 032	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	10 086 289	10 408 134	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	8 037 073	8 418 298
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	371 696	99 265	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL								Néant ☐ *
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	24 811 090	FC	24 811 090	22 423 466
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	88 663	FH		FI	88 663	80 939
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	88 663	FK	24 811 090	FL	24 899 753	22 504 406
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	777	4 481
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 900 530	22 508 887
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	23 582 458	21 405 276
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(160 402)	(22 660)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	(3 903)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	142 073	132 110
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19 011	16 091
	Salaires et traitements *					FY	149 754	149 302
	Charges sociales (10)					FZ	66 989	67 089
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	51 234	52 558
						GB		
						GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	4 639	1 073
	Autres charges (12)					GF	23 851 853	21 800 838
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	1 048 677	708 048	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	11 337	11 427
	Différences positives de change					GN	15 196	16 766
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	26 534	28 193	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	5 921	11 337
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	27 201	26 343
	Différences négatives de change					GS	32 335	37 635
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	65 457	75 316	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	(38 923)	(47 123)	
					GW	1 009 754	660 925	

Désignation de l'entreprise SARL 4 F INTERNATIONAL		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 784
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 784
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 784)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 927 064
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 919 095
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 007 969
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 500
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Amortissements dérogatoires	1 784	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SARL 4 F INTERNATIONAL										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	3 818	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	462 750	KH		KI	12 000	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ	1 409 322	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2	KP		KQ		KR	48 000	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3	KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	128 451	KW		KX	11 259	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	207 759	LC		LD	5 479	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	2 208 282	LO		LP	76 738	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	400	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	400	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	2 212 500	ØH		ØJ	76 738	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	3 818	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	474 750	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	1 409 322	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	48 000	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	139 710	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	213 238	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG		NH	2 285 020	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	400	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	400	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 289 238	ØM		

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL											Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 818	PF		PG		PH	3 818						
TOTAL I		RK	3 818	RM		RN		RO	3 818						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM	669 427	PN	32 877	PO		PQ	702 304						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW	580	PX		PY	580						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	111 078	QE	10 096	QF		QG	121 174						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	75 880	QM	7 680	QN		QO	83 560						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	856 384	QV	51 234	QW		QX	907 618						
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	860 203	ØP	51 234	ØQ		ØR	911 436						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	1 784	R1		R2		R3		R4		R5		R6	1 784
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2	1 784	X3		X4		X5		X6		X7		X8	1 784
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	1 784	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	1 784
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	1 784		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	1 784		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	30 335	TM	1 784	TN		TO	32 119	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	30 335	TS	1 784	TT		TU	32 119	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	11 337	4U	5 921	4V	11 337	4W	5 921	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	11 337	TV	5 921	TW	11 337	TX	5 921	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6F		6G		6H	
- titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	41 672	UB	7 705	UC	11 337	UD	38 040	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles }	UE		UF					
UG	5 921		UH	11 337						
UJ	1 784		UK							
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	400	UV	400	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	8 082 442		8 082 442			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	31 160		31 160			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	281 789		281 789			
	Charges constatées d'avance				VS	75 123		75 123			
	TOTAUX				VT	8 470 915	VU	8 470 915	VV		
	RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD				
des			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	371 696		371 696						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	103 809		103 809						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 840 064		5 840 064						
Personnel et comptes rattachés		8C	15 947		15 947						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 558		33 558						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	992		992						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 535		5 535						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 665 471		1 665 471						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	8 037 073	VZ	8 037 073						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	1 665 471		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	143 112	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	1 007 969		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	5 921	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN			
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
TOTAL I						WR	1 041 873			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							WB		
								WP		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						WW			
	Majoration d'amortissement *						WB			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XB	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	I6	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	WZ	
Entreprises nouvelles 44 sexies						L2		L5		XA
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										ZX
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	ZY
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC	XD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				XF
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH	46 290	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	995 584			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	995 584				0	

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
ECA 2021	11 337
ECP 2022	16 646
Totalisation	27 983

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2022

Libellé	Montant
ECA 2022	5 921
ECP 2021	29 032
Totalisation	34 952

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise SARL 4 F INTERNATIONAL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	23 399	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour perte de change	8X	5 921	8Y 11 337
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	5 921	YO 11 337
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL															Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				ØD			Dividendes		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves				ØE			Autres répartitions			ZE							
								Report à nouveau			ZF							
	TOTAL I				ØF			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG							
											TOTAL II		ZH					
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		)	YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT										
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		)	XQ	8 233		12 032							
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	28 017		22 521							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		)	ST	105 822		97 558							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	142 073		132 110							
								YW	11 042		11 751							
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							9Z	7 969		4 340							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		)	YX	19 011		16 091							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YY	13 200		13 200							
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée							YZ	12 041		9 880							
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							ØB	131 709									
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *							ØS										
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ZK		%		%						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																	
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP	1	0	4	7	5	5	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
								Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
								Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :		SARL 4 F INTERNATIONAL			Néant ☒	
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Imposition répartie						
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
	TOTAL 1					
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					
	B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
	☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 4 F INTERNATIONAL**

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3				
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 4 F INTERNATIONAL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022 Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	2	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	24 899 753	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	24 899 753	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	777	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	160 402	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	161 179	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	23 588 930	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	131 586	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4 639	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	23 725 156	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 335 776
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 335 776
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	24 899 753	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ 31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/2/2/0/2/2

N° SIRET 3/9/8/8/4/1/6/5/0/0/0/0/4/5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4 F INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 27 RUE SAINT-SULPICE

CODE POSTAL 75006

VILLE PARIS 6

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 8 300

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique FARES Prénom(s) Hassan
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 2 075
Naissance : Date 18051966 N° département 99 Commune DAKAR Pays SENEGAL
Adresse : N° 61 Voie Rue Galandou Diouf
Code postal 99 Commune DAKAR Pays SENEGAL

Titre (2) MR Nom patronymique FARES Prénom(s) Muhieddine
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 2 075
Naissance : Date 27061963 N° département 99 Commune DAKAR Pays SENEGAL
Adresse : N° 61 Voie Rue Galandou Diouf
Code postal 99 Commune DAKAR Pays SENEGAL

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

--

EXERCICE CLOS LE

3	1	1	2	2	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---

N° SIRET **3 9 8 8 4 1 6 5 0 0 0 0 4 5**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL 4 F INTERNATIONAL
------------------------------	-------------------------------

ADRESSE (voie) **27 RUE SAINT-SULPICE**

CODE POSTAL **75006** VILLE **PARIS 6**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	8 300

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Titre (2)		MR	Nom patronymique		FARES	Prénom(s)		Mohamed		
		Nom marital			% de détention	25,00	Nb de parts ou actions		2 075	
Naissance :		Date	17011961	N° département	99	Commune		DAKAR	Pays	SENEGAL
Adresse :		N°	61	Voie		Rue Galandou Diouf				
		Code postal	99	Commune		DAKAR		Pays	SENEGAL	

Titre (2)		MLLE	Nom patronymique		FARES	Prénom(s)		Imane	
			Nom marital			% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	2 075
Naissance :		Date	31071958	N° département	99	Commune	DAKAR	Pays	SENEGAL
Adresse :		N°	68	Voie	Rue Mazarine				
		Code postal	75006	Commune	PARIS		Pays	FRANCE	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
0

 (1)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 3 9 8 8 4 1 6 5 0 0 0 0 4 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4 F INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 27 RUE SAINT-SULPICE

CODE POSTAL 75006 VILLE PARIS 6

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.
haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032